

Les Amazones dans le débat sur la participation des femmes au pouvoir à la Renaissance

(paru dans in Guyonne Leduc (dir.), *Réalité et représentations des Amazones* Paris, L'Harmattan, 2008)

Dans sa très belle étude sur « Les Amazones au Moyen Âge », Danièle James Raoul a montré que ces héroïnes étaient régulièrement évoquées dans les textes encyclopédiques et les romans d'inspiration antique, les uns « conserv[ant] leurs distances avec ces femmes redoutables », les autres « estomp[ant] fortement leurs traits négatifs », chaque veine les cantonnant toutefois soigneusement dans l'époque pré-chrétienne, « comme un exemple d'errement païen »¹. Des récits de voyageurs plus tardifs, comme celui de Marco Polo, témoignent cependant de la croyance en la survivance de peuples de femmes guerrières, d'où leur présence signalée sur des cartes tracées au XV^e siècle, et leur mention par les premiers visiteurs du nouveau monde².

C'est toutefois dans un autre contexte que les Amazones ressurgissent en Europe à partir de la fin du XIV^e siècle, dans le sillage de l'immense succès du *De mulieribus claris* de Boccace, qui présente cinq d'entre elles³. Au cours des décennies suivant la rédaction de l'ouvrage, il est en effet à la fois recopié, traduit, imité, pillé dans plusieurs pays. En France, des Amazones figurent parmi la plupart des listes de femmes célèbres qui commencent alors à fleurir. Trois d'entre elles notamment, mais pas toujours les mêmes, sont régulièrement invitées dans le club très fermé des « Neuf Preuses », motif imaginé dans les années 1380 et qui se décline – comme celui des Neuf Preux auquel il fait pendant – dans la littérature, l'enluminure, la tapisserie, la statuaire, la gravure sur bois, les cartes à jouer..., sans parler des entrées royales et autres cérémonies prestigieuses. À partir du milieu du XVI^e siècle, ce club ayant rendu l'âme, les Amazones et leurs consœurs demeurent des figures incontournables des listes vantant les grandeurs des femmes, aux côtés d'autres reines ou d'autres guerrières célèbres. À la fin du siècle, les guerres de religion commencent à faire du mot *amazone* un terme générique désignant les femmes engagées dans des actions militaires d'éclat, quelle que soit leur classe sociale. Dans les années troublées du début du XVII^e siècle, enfin, et plus encore pendant la Fronde, ces phénomènes se généralisent, et les dernières princesses à prendre les armes se font elles-mêmes chanter sous le titre d'« Amazones ».

Les commentateurs et commentatrices de cette montée en puissance des guerrières dans l'imaginaire renaissant insistent généralement sur son aspect aristocratique et nostalgique, comme si la noblesse d'épée avait communié, quasi sans distinction de sexe, autour de ces mythes capables d'incarner l'ancienne puissance de leur caste ; comme si l'image que ces hommes et ces femmes s'en faisaient était celle d'une égale vaillance des deux sexes. Les historiens de l'art ont également commenté l'apparition des neuf preuses, puis la naissance d'une « dixième preuse » quelques années seulement après la naissance d'un « dixième preux », comme « une manifestation de ce goût pour la

1. Danièle James-Raoul, « Les Amazones au Moyen Âge, autres façons de penser la femme », in D. James-Raoul & C. Thomasset (dir.), *En quête d'utopies*, Paris, PU de Paris-Sorbonne, 2004, p. 219, 228.

2. Voir notamment Olive Patricia Dickason, *Le Mythe du Sauvage*, Paris, Philippe Lebaud, 1995 [1983], p. 89.

3. Anthiopé, Lampéto, Marpésie, Orythie, Penthésilée.

symétrie cher au Moyen Âge⁴ », pour reprendre les termes de Sophie Cassagnes-Brouquet dans une publication récente. Pour sa part, cette chercheuse met cette vogue en relation avec une « crise de la masculinité », en rappelant que « le thème littéraire des Neuf Preuses et son illustration iconographique sont des créations d'hommes, issues de l'imaginaire masculin même si elles sont populaires auprès des femmes de l'aristocratie », un thème apparaissant « dans un contexte guerrier catastrophique qui remet en cause la place de la chevalerie dans la société des trois ordres »⁵. Sylvie Steinberg, un peu auparavant, avait analysé « l'intérêt pour les Amazones [comme se situant] à la confluence de la curiosité vis-à-vis des nouveaux mondes et de la renaissance des Lettres antiques », en insistant toutefois sur le fait que « la figure de l'Amazone s'impose dans le discours féministe, dans la littérature de défense des femmes des XVI^e et XVII^e siècles, comme la preuve emblématique de la légitimité du pouvoir exercé par des femmes⁶. »

C'est dans cette dernière perspective que je situerai ma contribution, d'autant que Sylvie Steinberg ne s'étend pas – et les commentateurs que j'ai pu lire non plus – sur ce qui motive cette soudaine nécessité de défendre les femmes, et singulièrement les femmes de pouvoir. Je précise toutefois qu'aucune des analyses évoquées auparavant ne me paraît invalide, quoi qu'elles demandent à être précisées et hiérarchisées. Il me semble en effet que le critère politique prime largement sur les critères sociaux et esthétiques : que la célébration des femmes en général, et des reines guerrières en particulier, fut pour nombre de femmes une réponse à des attaques très précises portant sur la capacité et la légitimité des femmes à occuper des positions de pouvoir, jusqu'au niveau le plus symbolique du gouvernement et de la guerre.

*

Je m'attarderai donc tout d'abord sur ce contexte, et plus particulièrement sur la remise en cause des capacités des femmes à succéder à la Couronne française, dont l'écho fut tragiquement européen et tragiquement long, puisqu'elle déboucha sur la guerre de Cent ans. L'émergence des listes de femmes illustres, ou, pour le dire autrement, l'émergence de l'histoire des femmes vue sous l'angle de leurs multiples capacités, est en effet difficilement séparable de la tonitruante contestation de leur légitimité à succéder au trône, trois fois réitérée en France entre 1316 et 1328. On sait que Philippe V, Charles IV et Philippe de Valois, qui écartèrent de la place convoitée leur nièce et cousine Jeanne de France⁷, puis tout une série de filles mieux placées qu'eux

4. Sophie Cassagnes-Brouquet, « Les Neuf Preuses, l'invention d'un nouveau thème iconographique dans le contexte de la Guerre de Cent ans », in Luc Capdevila & al. (dir.), *Le Genre face aux mutations. Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2003, p. 286 ; voir également Ann McMillan, « Men's Weapons, Women's War. The Nine Female Worthies, 1400-1600 », *Medievalia, a journal of Mediaeval Studies* 5, 1979, p. 113-139.

5. *Ibid.*, 287.

6. Sylvie Steinberg, « Le mythe des Amazones et son utilisation politique de la Renaissance à la Fronde », in *Royaume de fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, sous la dir. de K. Wilson-Chevalier & É. Viennot, Paris, H. Champion, 1999, p. 261-262.

7. Jeanne de France (1309-1349), fille de Louis X et de Marguerite de Bourgogne (†1315), épouse de Philippe d'Évreux, finit par recevoir la Navarre en compensation de sa spoliation du trône français. Ce royaume était entré dans les possessions françaises à la génération précédente. Louis (1289-1316), Philippe (1294-1322) et Charles (1294-1328) étaient fils de Philippe le Bel. Philippe de Valois (1294-1350) était son neveu.

dans l'ordre de succession⁸, sans compter quelques fils de ces femmes⁹, ne disposaient d'aucune justification institutionnelle ni théorique pour ce faire – la Sorbonne s'étant trouvée incapable de fournir des preuves irréfutables du bon droit des usurpateurs. Deux types d'explications commencèrent alors à circuler en Europe, soit à l'initiative des nouveaux rois et de leur entourage, soit à celle de commentateurs, français, anglais ou autres, fort attentifs à ce qui se passait en France si ce n'est fort désireux que la nouvelle mode s'étende.

La premier type d'explication tourne autour de l'exception française : en France, les filles n'héritent pas de la Couronne, et elles ne peuvent pas non plus la transmettre. Les premiers diplomates et propagandistes des Valois défendirent d'abord cette thèse sous les espèces d'une vieille « coutume » nationale imposant, lorsque le roi n'avait pas de fils, qu'on remonte à son plus proche parent en ligne masculine, en éliminant les filles et les fils de filles ; en 1316, 1322 et 1328, on n'avait donc fait que respecter cette antique et vénérable coutume. L'explication ne tenait évidemment pas la route : ladite coutume n'était mentionnée nulle part ; seul le hasard de la génétique (aidé par quelques répudiations) avait assuré la succession des rois de France de père en fils depuis Hugues Capet – des cas d'héritage féminin s'étaient produits auparavant ; et aucun des grands changements dynastiques de l'histoire française (entre Mérovingiens, Carolingiens et Capétiens) n'avait suivi la prétendue règle. C'est pourtant cette thèse de l'exception française qui finit par s'imposer, vers le milieu du XV^e siècle, non sans mal et seulement après sa transformation en « loi » remontant à l'origine du royaume : la « loi salique » – quelque chose comme une constitution inaugurale¹⁰.

L'autre explication est celle de l'*imbecillitas sexus* : la faiblesse des femmes ne leur permet pas d'assumer des charges aussi importantes que la conduite des peuples. Cette explication-là ne tenait pas mieux la route : les femmes exerçant le pouvoir suprême comme héritières ou comme régentes existaient, on pouvait en rencontrer un peu partout en Europe, et elles ne se débrouillaient pas spécialement plus mal que les hommes ; l'Histoire de France elle-même rapportait divers cas de maîtresses femmes ayant fermement tenu les rênes du royaume¹¹. Du moins cette explication-là avait-elle pour elle de n'être pas neuve et de connaître des déclinaisons fréquentes dans d'autres domaines, notamment dans l'institution la mieux connue des lettrés, l'Église, comme dans tous les lieux de pouvoir qu'ils s'étaient construits en fermant la porte aux femmes : les cours de justice, les chambres des aides, les universités...

On peut imaginer le bruit que firent les coups d'État français et leurs tentatives de rationalisation dans les cours, les chancelleries, les universités, les parlements des différents pays européens, de même qu'à la cour des papes (installés en Avignon durant tout le XIV^e siècle), où les intellectuels français eurent de nombreuses occasions de discuter avec leurs homologues de toutes nationalités, sans parler des grands conciles internationaux. On sait, par ailleurs, que certaines souveraines eurent beaucoup de mal

⁸. D'abord la sœur des trois frères, Isabelle, mariée à Édouard II d'Angleterre, puis les filles de Philippe V et de Charles IV, qui moururent sans descendance masculine comme leur frère aîné.

⁹. Notamment celui de Jeanne, Charles de Navarre, et celui d'Isabelle, Édouard III d'Angleterre, qui joignirent leurs forces dans les années 1340 pour combattre le premier Valois.

¹⁰. Sur toute cette histoire, voir mon étude, *La France, les femmes et le pouvoir*, vol. 1, *L'invention de la loi salique (5^e-16^e siècles)*, Paris, Perrin, 2006 (et <http://www.lafrancelesfemmesetlepouvoir.org>).

¹¹. Selon l'étude d'Armin Wolf portant sur dix-huit pays européens entre 1350 et 1450, 12% des successions s'y font au profit de femmes, le plus souvent filles de rois, mais aussi petites-filles de rois et même mères de rois. Plus nombreuses sont les femmes qui exercent des régence entre deux rois, voire entre un roi et une reine (« Reigning Queens in Medieval Europe : When, Where and Why », in John Carmi Parsons (dir.), *Medieval Queenship*, New York, St. Martins Press, 1993, p. 169-188).

à se maintenir sur leur trône, voire y laissèrent la vie, comme Jeanne I^{re} de Naples, qui dut batailler une quarantaine d'années pour s'imposer et fut finalement étranglée par le successeur qu'elle s'était pourtant choisi ; ou comme Élisabeth de Bosnie, au pouvoir en Hongrie et Pologne durant la minorité de ses filles, qui fut assassinée en 1385 par un prétendant à la Couronne.

En attendant de disposer d'une synthèse des débats provoqués par la situation française et du rôle qu'ils purent jouer dans les difficultés des souveraines de ce temps, nous ne pouvons que constater la concomitance de ces événements et du succès du *De mulieribus claris* en Europe, de la réapparition des Amazones dans l'imaginaire occidental et de leur sortie de l'univers antique (voir tableau). Nous ne pouvons pas non plus négliger la part que prirent dans ce redéploiement les femmes les plus concernées par la contestation des capacités féminines. Boccace dédia son ouvrage à Andrea Acciaiuoli, comtesse d'Altavilla, une savante au service la reine Jeanne I^{re} de Naples, ce qui signifie certainement qu'il lui avait été commandité. Le *Livre de liesse* de Jean Le Fèvre, premier ouvrage où les preuses soient apparues, est de peu postérieur à la très longue « guerre des deux Jeanne » (où la capacité des femmes à hériter était en cause), et les enluminures du manuscrit, comme son frontispice, laissent penser qu'il fut commandité par une reine de France (vraisemblablement Jeanne de Bourbon, puissante épouse de Charles V – qui avait arbitré le conflit breton dans le sens du nouveau modèle français¹²). De même encore, on ne peut négliger le fait que deux des châteaux où des statues de preuses furent érigées, Pierrefonds et La Ferté Milon, furent construits sous la direction de Valentine Visconti, belle-sœur de Charles VI, à l'époque où Isabeau de Bavière, l'épouse du roi, était régente et en difficulté permanente au Conseil ; et qu'un troisième château, Coucy, fut aménagé par un descendant de croisés qui, n'ayant pas d'héritier mâle, s'appêtait à léguer ses biens à sa fille¹³. De même encore, qui d'autre que Catherine de Valois ou l'un-e de ses proches peut avoir eu l'idée de faire accueillir son fils Henri VI d'Angleterre à Paris, en 1431, avec une « entrée à la preuse » ? S'il est peu probable que la fille de Charles VI et d'Isabeau se soit considérée comme la légitime héritière du trône de France (son frère Charles VII ayant été destitué de ses droits successoraux par le coup de force du traité de Troyes), elle devait certainement avoir à cœur de signifier, quelques mois seulement après l'exécution de Jeanne d'Arc, que les capacités féminines n'étaient pas en cause. À l'orée du siècle suivant, enfin, le lien entre les œuvres où apparaissent des Amazones et les femmes au pouvoir est patent. C'est le cas de différents ouvrages produits pour Anne de France, la fille aînée de Louis XI, qui gouverna à la mort de celui-ci et accompagna les armées durant une bonne partie de la Guerre folle. C'est le cas de diverses traductions et histoires réalisées pour sa belle-sœur, la deux fois reine Anne de Bretagne. Et si la *Cité des dames* n'est jamais imprimée en France contrairement à d'autres œuvres de Christine de Pizan (preuve de la censure dont elle souffre), elle figure en manuscrit, à l'instar des *Clères femmes* de Boccace, dans toutes les bibliothèques des princesses, à portée de leurs cercles féminins si influents¹⁴.

Les Amazones font donc leur retour en Europe, et plus particulièrement en France, dans un contexte global de remise en cause de la légitimité des femmes à exercer le pouvoir de commandement ou même à hériter des biens de leurs parents, alors que

¹². Le premier traité de Guérande (1365) attribue le duché de Bretagne aux descendants des Monfort, « à condition qu'il y ait succession par les mâles. À défaut, le duché reviendrait aux Penthièvre et à leurs héritiers » (Didier Le Fur, *Louis XII, 1498-1515. Un autre César*, Paris, Perrin, 2001, p. 28).

¹³. Enguerrand VII de Coucy (1339-1397).

¹⁴. Voir Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance* (Saint-Étienne, Publications de l'Université de St-É., 2007), Introduction, p. 39.

d'autres efforts étaient déjà à l'œuvre pour réduire leurs capacités (fermeture des universités, procès contre les femmes médecins...), que d'autres attaques se précisaient (dans le domaine du droit et du travail, sans parler des débuts de la chasse aux sorcières), et alors que ces différentes attaques s'accompagnaient d'un développement vigoureux des discours misogynes. Dans un contexte de guerre, aussi, où ces discours légitiment le pire, mais où des femmes prennent les armes. Dans un contexte, enfin, où les femmes les plus concernées par les contestations politiques se sentent relativement soutenues dans leur entourage pour lutter contre les ratiocinations des partisans de l'exception française et des multiples sectateurs de la supériorité masculine.

Il est notable, en effet, qu'une fois passé l'orage du premier XIV^e siècle, les rois de France tentèrent autant que possible de limiter la portée de ces discours, qui certes visaient directement la puissance de leurs épouses et filles, mais qui visaient aussi très sournoisement la leur. Non seulement la prétendue coutume (ou loi) successorale comptait pour nulle une partie de leur progéniture et allongeait les dents de la nouvelle engeance des « princes du Sang », mais elle faisait de la succession royale une affaire mécanique qui, reposant sur le seul calcul généalogique, pouvait conduire sur le trône un demeuré, un étranger ou un ennemi. Surtout, l'insistance des partisans de la loi salique à la populariser comme « première loi des Français », puis comme « première loi fondamentale de l'État », disait bien qu'il y en avait d'autres (existantes ou à suivre), auxquelles le roi ne pouvait/pourrait pas davantage toucher ; ce qui mettait autant de bornes à son pouvoir. D'un autre côté, ni les monarques ni les femmes de leur entourage ne pouvaient contester ouvertement la propagande en faveur de l'exception française, vu que personne n'avait trouvé mieux pour justifier la légitimité des Valois à présider aux destinées de la France ; le faire eût été dire qu'ils étaient des usurpateurs, et n'aurait pas manqué de relancer la guerre civile.

Tous et toutes se contentèrent donc d'actes concrets destinés à contourner la difficulté, et de signes manifestant qu'ils n'adhéraient pas aux rationalisations fondées sur l'incapacité féminine. Aucune ordonnance royale ne vint entériner la nouveauté¹⁵, et les stratégies matrimoniales concernant les filles de France furent adaptées, si bien que par trois fois certaines accédèrent au trône¹⁶. Les rois continuèrent à confier la régence à leurs épouses ou à leur mère, voire se mirent à leur confier de nouveaux pouvoirs, comme la lieutenance générale du royaume (c'est-à-dire le commandement en chef des armées)¹⁷, et la plupart se firent les adeptes de la « grande cour des dames » mise sur pied dès la fin du XV^e siècle¹⁸. Les reines, elles, et plus généralement les femmes de la famille royale, se concentrèrent sur l'augmentation des effectifs de leurs maisons, sur les apparitions et déplacements en groupe au milieu de « leurs » femmes, sur la production et la diffusion de l'histoire des femmes illustres (déclinée en listes, en traités, en tapisseries, en vitraux, en pièces de théâtre...), sur la promotion des idéologies philogynes (notamment le néoplatonisme).

¹⁵. Jusqu'à Louis XVI, qui dut signer la première Constitution – où la règle figurait enfin !

¹⁶. Jeanne de France, fille de Louis XI, mariée à Louis XII (mais dé mariée peu après l'accession au trône de celui-ci en raison de la stérilité du couple, et de l'intérêt à remariage Louis à la veuve de son prédécesseur, la duchesse héritière de Bretagne) ; Claude de France, fille de Louis XII, mariée à François I^{er} ; Marguerite de France (ou de Valois), fille d'Henri II, mariée à Henri IV (mais dé mariée en raison de la stérilité du couple).

¹⁷. Ce fut le cas de Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe VI, et de Marie d'Anjou, épouse de Charles VII.

¹⁸. L'expression est de Brantôme, qui rapporte l'invention à Anne de Bretagne (*Recueil des Dames, poésies et tombeaux*, éd. É. Vaucheret, Paris, Gallimard « La Pléiade », 1991, p. 14.) ; mais l'idée est là dès le temps d'Isabeau de Bavière, elle prend corps sous Marie d'Anjou, et elle est théorisée par Anne de France dans ses *Enseignements à sa fille* (1505).

Quant aux détracteurs de la « gynécocratie » – pour reprendre le terme popularisé par Jean Bodin dans sa *République* (1576) –, ils se concentrèrent eux aussi sur le terrain des capacités des femmes, en insistant généralement sur les désordres qu'elles provoquent lorsqu'elles sont au pouvoir, afin de montrer le bien fondé d'une règle les en écartant d'office. S'attachant pour ce faire essentiellement à l'histoire (dûment transformée dans le sens voulu), ils délaissèrent généralement l'imaginaire amazonien antérieurement façonné par les hommes. Les femmes et leurs partisans, au contraire, adoptèrent ces reines guerrières et les transformèrent de manière à n'en conserver que les aspects positifs, afin de montrer que la vaillance féminine n'était pas synonyme de cruauté ou de haine des hommes.

*

C'est à leurs efforts que j'aimerais m'attacher maintenant, et aux lents progrès de cet entreprise. Les Amazones évoquées par Christine de Pizan dans sa *Cité des dames* sont encore bien proches de la légende traditionnelle, même si aucun trait négatif n'apparaît sous sa plume : ces femmes se sont retrouvées sans hommes par suite des ravages de la guerre, elles ont décidé « que désormais elles gouverneraient le royaume sans tutelle masculine » et promulgué « une loi interdisant aux hommes l'accès du territoire ». Elles en sortent pour assurer leur descendance, gardent les filles, renvoient les garçons à leurs géniteurs. Elles prennent néanmoins « un vif plaisir au métier des armes » (d'où la mutilation du sein, pour mieux tenir le bouclier) et elles s'attachent à agrandir leur royaume. Après cette présentation globale, viennent les histoires de la « sage Thomyris, noble et vaillante », d'Orithie « la plus courageuses des guerrières », de Ménélope et d'Hippolyte « deux jeunes femmes intrépides, rompues à l'art de la guerre », de Penthésilée « qui porta surtout la couronne de sagesse, de vertu, de courage et de vaillance »¹⁹.

Martin Le Franc emboîte le pas de Christine quarante ans plus tard, alors que la guerre de Cent ans n'est pas terminée. Son « Champion des dames » chante le « royaume d'Amazonie », caractérisé par ces femmes qui

[...] longtemps régnèrent
Les hommes mettant à servage,
Et maint royaume conquêtèrent ;

avant de faire brièvement la louange de six grandes Amazones, puis plus longuement celle de Penthésilée et de Thalestris, la première étant introduite dans le contexte contemporain :

Morts et cruautés infinies
N'eussent fait les Anglais en France
Ou dès longtemps fussent finies,
S'elle y eût joué de la lance.

Des louanges qui entraînent aussitôt les protestations de « L'adversaire des dames » (« Oh, folles femmes forcenées, / Oh, chose très abominable »...), qui en tire une leçon éternelle :

Femme ne doit porter héaume [*le haume*].
Si elle est reine, autre déduit [*plaisir*]
Doit-elle prendre en son royaume.²⁰

¹⁹. Christine de Pizan, *La Cité des dames*, trad. Thérèse Moreau et Éric Hicks, Paris, Stock, 1996, livre II, ch. 16 à 19.

²⁰. Martin Le Franc, *Le Champion des dames*, éd. Robert Deschaux, Paris, H. Champion, 1999, IV, v.16489-91, 16565-8, 16625-6, 16650-1.

À la fin des années 1480, le *Petit Abrégé des Chroniques de France* rédigé par Regnault Havart pour Anne de France témoigne d'un autre enrôlement des Amazones pour une cause contemporaine. Reprenant la vieille thèse des origines troyennes du royaume (antinomique avec celle de l'exception française), il place à l'orée de son récit une vision de « Friga l'Amazone », femme d'Hector et mère de Francion, par laquelle elle révèle à ce dernier le fabuleux destin qui attend ses descendants : ils feront la conquête de nombreuses terres et fonderont un royaume qui portera son nom. Parmi les grands personnages qui « seront cause d'accroître, décorer et exalter l'honneur et la puissance du prince et affermir le royaume », Frida cite le nom de trois femmes : Clotilde, Jeanne la Pucelle et Anne de France. Cette dernière, notamment, « sera cause de la sûreté de la personne de Charles huitième de ce nom, et de la correction d'aucun des plus grands entrepreneurs contre lui entre ses sujets qui se sont déclarés par les armes ennemis du roi et du royaume »²¹. La dame de Beaujeu est ainsi à la fois dotée d'une ascendance amazonienne, légitimée dans ses responsabilités politiques, et exaltée comme héroïne ayant « affermi le royaume ».

C'est encore un autre choix que fait, toujours au service d'Anne de France, Symphorien Champier dans sa *Nef des dames vertueuses* de 1503 – réplique mobile de la « cité des dames ». Si les Amazones ne sont pas nombreuses parmi ses héroïnes, elles occupent une place de choix : non seulement Penthésilée figure en seconde position parmi les notices de femmes célèbres (Hippolyte venant plus loin), mais elle est invoquée dès l'ouverture de l'ouvrage, en compagnie de Marpésie et de deux autres grandes reines, juste après la brève « Généalogie de la haute et très excellente maison de Bourbon » (en prose) :

Vous, médisants, de rage forcenée,
Qui ne savez fors [que] médire des dames
Lisez ici les faits [actions de] Penthésilée
Et ses gestes, sa renommée et fame [célébrité] !
Voyez les armes d'une si preue femme :
Marsepie [Marpesie], nommée par droit nom ;
De Thamisris l'astucie et la game [l'adresse],
Et de Niobé le bruit [réputation], los [louange] et renom²².

C'est donc apparemment dans le contexte de la « querelle des femmes » que les grandes reines guerrières sont convoquées, dans le but déclaré de tailler en pièces leurs ennemis. Encore faut-il préciser qu'Anne de France et sa fille Suzanne, à qui l'ouvrage est dédié, sont alors moins l'objet d'attaques misogynes traditionnelles que de convoitises territoriales : Suzanne (douze ans en 1503) est l'unique héritière de ses parents, une héritière d'autant plus fragile que son père vient de mourir. Or l'immense duché de Bourbon subit depuis deux générations une tentative de captation par la monarchie, qui cherche à le transformer en apanage (c'est-à-dire en une terre faisant « retour à la Couronne » en cas d'absence d'héritier mâle). Bien qu'Anne de France se soit entendue avec son ex-beau-frère Louis XII afin que la nature patrimoniale du duché soit reconnue, et que le roi ait fait le nécessaire en 1501, le Parlement s'y est violemment opposé et il refuse d'enregistrer ses lettres patentes – le tout assorti d'un argumentaire où tout l'arsenal misogyne a été mobilisé. C'est donc à leur adresse que les reines guerrières campent en armes à l'entrée du livre, comme du reste la généalogie des Bourbon qui,

²¹. Regnault Havart, *Petit Abrégé sur aucun pas des chroniques de France...*, BnF, ms. n.a.f. 4517, fol. 3-4.

²². *La Nef des dames vertueuses composée par maistre Symphorien Champier...* [Lyon, Jacques Arnollet, 1503], Bij. Champier paraît modifier volontairement le nom de Marpésie, pour l'associer au dieu Mars (d'où le commentaire « par droit nom »).

pour brève qu'elle soit, rappelle que le fils de Saint Louis, Robert, n'était que comte de Clermont, et que le Bourbonnais appartenait à sa femme Béatrice...

Les Amazones que le Primatice peint sur les murs de la chambre de la duchesse d'Étampes à Fontainebleau, au début des années 1540, sont elles aussi chargées de faire comprendre une réalité contemporaine : François I^{er} gouverne avec des femmes. Il l'a fait durant quinze ans avec sa mère Louise de Savoie, à qui il a donné deux fois la régence, il l'a fait avec sa sœur Marguerite, reine de Navarre, souvent chargée de relations diplomatiques, il le fait avec sa maîtresse Anne d'Heilly, devenue par sa grâce duchesse d'Étampes. Au sein d'un cycle entièrement métaphorique destiné à être décrypté par la Cour, la rencontre d'Alexandre et de Thalestris montre, en plusieurs fresques, que le grand empereur grec a accueilli la délégation amazonienne venue accompagner sa reine, puis consenti à l'étreinte nuptiale productrice de lignée. Le choix du Primatice – c'est-à-dire celui du roi et de la duchesse – peut difficilement être compris comme une simple illustration de la grandeur des femmes, telle que continuaient alors de la décliner leurs partisans. L'insistance mise sur le lit d'Alexandre, où monte hardiment Thalestris tandis que sa bande (armée) investit le palais royal (à l'évidence pour imiter la souveraine avec les hommes d'Alexandre), souligne l'importance accordée par l'empereur à la tâche qui a motivé leur venue : la reproduction de leur peuple féminin, la reproduction de leur pouvoir. Que le peintre et les graveurs qui l'ont imité n'aient pas représenté Alexandre très rassuré révèle peut-être leur trouble face à cet étonnant partage de la force, de la puissance et des soucis dynastiques entre hommes et femmes. Du moins ont-ils transmis le message royal, comme Clément Marot l'avait fait quelques années plus tôt en écrivant pour Marguerite de Navarre une mômeerie où elle figurait Penthésilée et sa bande, triomphant des... théologiens de la Sorbonne²³.

Franchissons pour finir un nouveau demi-siècle, celui qui vit monter puis éclater les divisions religieuses, pour retrouver la France en pleine guerre de succession des derniers Valois, les petit-fils de François I^{er}. François II et Charles IX n'ayant pas eu de fils légitime, Henri III n'ayant pas eu d'enfant en dix ans de mariage, et leur dernier frère (François de Valois) mourant célibataire en 1584, le successeur naturel s'appelle alors Henri de Bourbon, roi de Navarre. Petit-fils de Marguerite de Navarre, il est petit-cousin des derniers Valois ; il est aussi leur beau-frère, ayant épousé leur sœur Marguerite ; enfin, il se trouve aussi être « l'héritier présomptif » selon la mécanique de la nouvelle règle successorale – même s'il faut remonter à Saint Louis pour lui trouver de cette manière un degré de parenté avec ses beaux-frères ! Quelle que soit l'approche, en tout cas, cet homme-là et sa femme (fille de roi) devraient monter sur le trône. Sauf que cet homme-là est protestant, dans une France qui a déjà connu sept guerres de religions et quelques massacres retentissants ; et qu'il est en outre en fort mauvais termes avec son épouse, demeurée catholique, dont il n'a pas eu d'enfant. La plupart des catholiques s'opposent donc avec la dernière énergie à la perspective de le voir monter sur le trône, et la guerre civile se déclare dès le début de l'année 1585. Elle se terminera en 1598 avec l'Édit de Nantes et la Paix de Vervins, après l'assassinat d'Henri III (1589) et l'abjuration du protestantisme par Henri de Navarre, devenu Henri IV (1593).

²³. Voir Kathleen Wilson-Chevalier, « Femmes, Cour, pouvoir : la chambre de la duchesse d'Étampes à Fontainebleau », in *Royaume de fémynie*, ouv. cité, p. 228-233. Les fresques de Primatice ont été détruites ; elles ne sont plus connues, aujourd'hui, que par ses propres esquisses et des gravures qu'elles inspirèrent. Voir également *Id.*, *Patronnes et mécènes...* ouv. cité, p. 23.

Comme je l'ai montré dans une étude récente, ces dix années furent l'occasion d'une intense campagne de propagande en faveur de la « loi salique », pour la bonne raison que la plupart des partis s'en réclamaient, tout en s'opposant sur le candidat qu'elle était censée désigner. Et comme je l'ai montré aussi, les justifications apportées à cette imposture ne cessèrent de puiser dans l'argumentaire de *l'imbecillitas sexus*, argumentaire lui-même parvenu à son plus haut niveau de violence sous le gouvernement bicéphale de Catherine de Médicis et de ses fils en France (1560-1588), de Jeanne d'Albret en Navarre (1562-1572) et de Marie Tudor puis d'Élisabeth I^{re} en Angleterre (1553-1603). Les féministes durent donc continuer de défendre l'idée des capacités des femmes à gouverner, voire à assister aux batailles, comme ils l'avaient fait tout au long de la période. Leur division, toutefois (eux-mêmes étaient répartis dans les différents partis en présence), les affaiblit considérablement, et bien peu de textes témoignent de leur engagement durant la dernière guerre civile française. Brantôme garde ainsi manuscrits les nombreux discours qu'il écrit durant cette période, ce qui ne l'empêche pas d'y vanter toutes les princesses qu'il a connues, d'y prendre fermement la défense de Catherine de Médicis et d'affirmer, après la mort de Henri III, que sa sœur Marguerite devrait être reine de France en vertu de sa filiation. Il consacre par ailleurs tout un discours *Sur ce que les belles et honnêtes dames aiment les vaillants hommes, et les braves hommes aiment les dames courageuses*, qui commence par une longue description des Amazones, où la « généreuse belle reine Penthésilée » tient la première place, et où elle n'est évoquée que comme amoureuse et aimée d'Hector :

Jamais Hector ne faisait saillie sur ses ennemis qu'elle ne l'accompagnât, et ne se mêlât aussi avant qu'Hector là où faisait le plus chaud [*là où les combats étaient les plus rudes*], si [bien] que l'on dit que, plusieurs fois, faisant de si grandes prouesses, elle en faisait émerveiller Hector, tellement qu'il s'arrêtait tout court comme ravi [...] et se mettait un peu à l'écart pour voir et contempler mieux à son aise cette brave reine à faire de si beaux coups.

Puis Brantôme passe à Thalestris, dont il dit avoir lu les exploits dans les auteurs latins, mais qu'assurément il a vue sur les murs de Fontainebleau et dont il narre la rencontre avec Alexandre, « bien gâté et dégoûté s'il eût fait autrement [qu'accepter de coucher avec elle], car ladite dame était aussi belle que vaillante »²⁴.

Que les défenseurs des femmes bataillent, même sans publier, et dans ce contexte continuent d'invoquer les Amazones, nous en avons d'autres preuves, car les ouvrages favorables à la masculinité de la sphère publique se font parfois l'écho de leur résistance. Ainsi, c'est vraisemblablement à la « preuve par les reines du passé », et notamment par les reines guerrières du royaume d'Amazonie, que s'attaque le sieur de Cholières dans sa *Guerre des mâles contre les femelles, représentant en trois dialogues les prérogatives et dignités tant de l'un que de l'autre sexe* (1588). Il adresse en effet son œuvre à « Mademoiselle Penthésilée de Malencorne, Infante d'Inebile, Dame de la Croulée, la Houssée, etc. », en s'expliquant sur ce choix dans son épître dédicatoire : aucune grande dame, raille-t-il, n'a voulu patronner ce livre, tant elles étaient « craintives » pour leur réputation ; tant elles redoutaient, aussi, de porter une part de responsabilité dans la défaite annoncée des femmes : « De les prier d'être capitaines de la bande féminine, c'était vous livrer à toute découverte déconfiture. »²⁵ C'était donc à Penthésilée – affublée de titres ridicules – de livrer cette bataille perdue. Montaigne aussi s'en prend aux Amazones dans le troisième livre de ses *Essais*, écrit pendant la dernière guerre

²⁴. Brantôme, *Recueil des Dames*, ouv. cité, p. 663.

²⁵. *La guerre des mâles contre les femelles, représentant en trois dialogues les prérogatives et dignitez tant de l'un que de l'autre sexe*, avec les *Mélanges poétiques* du sieur de Cholieres. Bruxelles, réimpression faite pour une société de bibliophiles, 1864 [Paris, 1588], p. 4.

civile, en délivrant à leur propos un jugement bien révélateur de ce qu'il pense du sort des femmes à son époque :

En cette république féminine, pour fuir la domination des mâles, elles les estropiaient dès l'enfance, bras, jambes et autres membres qui leur donnaient avantage sur elles, et se servaient d'eux à ce seulement à quoi nous nous servons d'elles par-deçà.²⁶

Plus clairement encore, un juriste de Vannes à la solde du duc de Mercœur (dernier des grands princes encore en guerre contre Henri IV après son abjuration du protestantisme) témoigne en 1597 de l'usage des femmes célèbres dans la bataille toujours en cours – et d'autant plus en cours en Bretagne, sans doute, que le pays a de solides traditions d'héritage féminin et que l'épouse du duc, Marie de Luxembourg, revendique pour elle-même la succession du duché ! L'auteur, ayant parti pour la loi salique dans un chapitre intitulé « Comme en ce royaume, et pourquoi, les filles ne succèdent point à la Couronne », embraye sur les justifications misogynes :

Je trouve que cette loi est fondée tant en la nature qu'en la raison. Car il est certain que Nature n'a point créé la femme de telle grandeur de courage, comme elle a fait l'homme, comme aussi ne lui a-t-elle rendu un corps si robuste, une adresse si prompte, et un mouvement si dispos, né à la guerre, par lequel elle puisse conquérir et garder le sien.

Puis il se met en scène rétorquant aux opposants, en résumant leurs propos :

Que si on me met en avant quelques histoires de femmes belliqueuses, généreuses et illustres reines, comme de Sémiramis, de Tomiris, d'Arthémise [...], de Penthésilée [...] Je dirai avec la raison que de ces femmes-là, Nature s'était bien efforcée d'en faire des hommes, parce qu'elle tend toujours à la perfection ; mais [que], le principal paquet ayant manqué, elles ont resplendi sur les autres femmes comme les cyprès sur les herbes des jardins, et non sur les hommes.²⁷

Les Amazones auraient-elles cessé d'intimider ? À lire ce juriste, il le semble. Ce sont certes des femmes supérieures, mais qui jouent dans la catégorie « femme » ; elles peuvent toujours jouer de la lance, comme les grandes reines invariablement citées dans les listes de femmes illustres, les plates bandes des hommes sont hors de leur portée. C'est que la situation a changé. Même si la Bretagne fait encore de la résistance, même si l'Espagne fait encore mine de soutenir les derniers insurgés, les dés sont jetés. L'exception française s'est imposée, la guerre contre la légitimité des femmes à hériter du royaume de leur parents a été gagnée, et le divorce en cours d'Henri IV et de Marguerite de Valois – dernière vivante de sa fratrie – vient le signifier au plus haut niveau. Des féministes elles-mêmes proposent d'abandonner ce terrain, comme dans la « mascarade d'Amazones désarmées » que Marie de Gournay publie l'année même où Henri IV s'impose sur l'essentiel du territoire (1594), et qui les saisit en pleine transformation :

Nos tresses nous frisons, pour honorer vos fêtes ;
Notre sein paravant sut porter le plastron,
Il veut ores flotter sous un crêpe mignon.

Nous quittons Thermodon et ses lointaines zones
Pour vous montrer ici, peuple en guerre invaincu,
Combien la paix est belle après qu'on a vaincu. [...] ²⁸

²⁶. Montaigne, *Essais*, éd. Villey Paris, PUF, 1999, Livre III,11, p. 1033.

²⁷. *Les observations de diverses choses remarquées sur l'Etat, couronne et peuple de France, tant ancien que moderne*, Recueillies de plusieurs auteurs, par Noble homme Regnault Dorleans sieur de Since, Conseiller au Siege Presidial de Vennes en Bretagne. A Vennes [Vannes], de l'imprimerie de Ian Bourrelier, 1597, p. 51 [55], 66, 71.

²⁸. Marie de Gournay, *Œuvres complètes*, éd. Jean-Claude Arnould et al. Paris, H. Champion, 2002, vol. 2, p. 1778. Sur ses stratégies de carrière, voir Michèle Fogel, *Marie de Gournay*, Paris, Fayard, 2004.

*

Des Amazones désarmées ? L'oxymore est à la taille de l'originalité – et du pragmatisme – de la demoiselle de Gournay. Le temps de quitter les armes n'est pourtant pas encore venu pour les femmes, ni d'abandonner leurs fidèles alliées du royaume de Fémynie ou de les remiser au magasin des Antiquités. En témoigne, dès avant la fin du siècle, dans un contexte politique où la nécessité d'affirmer la légitimité des femmes à participer à la vie politique est plus que jamais d'actualité, le *Triomphe des Dames* de Pierre de Brinon, qui les enrôle à nouveau, et qui est dédié à la « très haute, très puissante et très illustre princesse Madame Catherine Henriette de Joyeuse, duchesse de Montpensier » (1599). En témoigneront, surtout, les femmes engagées d'une manière ou d'une autre dans les troubles qui marquent toute la première moitié du XVII^e siècle, jusqu'à la Fronde comprise.

En revanche, les Amazones semblent effectivement en avoir fini avec l'allure hommasse et la misandrie où leurs antiques concepteurs les avaient enfermées, où leurs détracteurs de la Renaissance n'hésitaient pas à les maintenir, et dont s'effrayaient encore parfois leurs admirateurs eux-mêmes²⁹. Sans doute cette mue a-t-elle été accélérée, dans l'imaginaire de l'époque, par leur voisinage avec Marphise, Bradamante et Clorinde, les splendides guerrières de l'Arioste et du Tasse que leur vaillance n'empêche nullement d'être amoureuses... Sans doute aussi l'entrée en vigueur *de facto* de la nouvelle règle successorale (si ce n'est sa reconnaissance officielle par le monarque) a-t-elle favorisé l'adoucissement du personnage de la femme guerrière, apte à défendre les siens ou à entrer en lisse dans les déchirements civils, mais inapte (au moins en France) à incarner la nation, à concurrencer le monarque dans sa puissance politique et militaire. Il n'en reste pas moins que l'essentiel de la mue des reines guerrières antiques revient aux femmes contestées dans leurs capacités à gouverner, à transmettre la Couronne et à commander aux armées. Se saisissant de ces symboles de la puissance féminine, elles se sont attachées à conserver leur mémoire, à les acclimater au contexte contemporain, à donner à leur séparation radicale d'avec les hommes d'autres explications que la haine envers leur sexe. Les Amazones du siècle suivant – Mme de Saint-Baslemont, la duchesse de Longueville, la Grande Mademoiselle, sans compter toutes les « sans grade » repérées par Sylvie Steinberg – n'auront plus qu'à se glisser dans ces nouveaux habits pour être chantées comme telles par leurs partisans, sans plus aucune réticence.

Éliane Viennot

²⁹. Cf. le *Discours* de Brantôme sur Catherine de Médicis, à propos de sa présence au camp pendant les campagnes militaires : « [je] pense que dès longtemps ne fut reine ni princesse mieux à cheval, ni s'y tenant de meilleure grâce, ne sentant pour cela sa dame hommasse, en forme et façon d'Amazone bizarre, mais sa gente princesse bien agréable et douce ». Il parle également, à propos de Thalestris, de « la haine extrême qu'elle portait au sexe masculin en matière de régner et avoir aucun commandement parmi elles, selon les lois introduites dans leurs compagnies depuis qu'elles tuèrent leurs maris. » (*Recueil des Dames...*, ouv. cité, p. 50, 664).